



Aluminium
Dunkerque

> www.aluminiumdunkerque.fr

BILAN ANNUEL 2025

Autosurveillance Environnementale site

Avril 2026



SOMMAIRE

Article 24.1 : Teneur en soufre des cokes	3
Article 24.5 : Rejet diffus, fluor aux lanterneaux - Bilan et programme d'action	4
Article 24.7 : By-pass du Four à Cuire.....	5
Comparaison aux unités dans le monde de production d'aluminium primaire.....	7
Article 30.1 : Rejets canalisés	8
Article 32.10 : Tour Aéroréfrigérante – Bilan périodique légionnelles.....	9
Article 45 : Bilan annuel.....	15
Bilan quantitatif des émissions dans l'air.....	16
Article 24.4.2 ; Article 30.1 – Surveillance des émissions - Valeurs limites de rejets - NOx22	
Article 26.2.2 - Résultats mesures annuelles 2025 fours de fonderie	22
Article 33.2.3 Autosurveillance – bilan annuel Pic pollution.....	23
Bilan quantitatif des émissions dans l'eau	24

Article 24.1 : Teneur en soufre des cokes

Le teneur moyenne en soufre dans le coke acheté en 2025 est de 2.26 %. Il est inférieur à la limite de notre arrêté préfectoral qui est de 3 %.

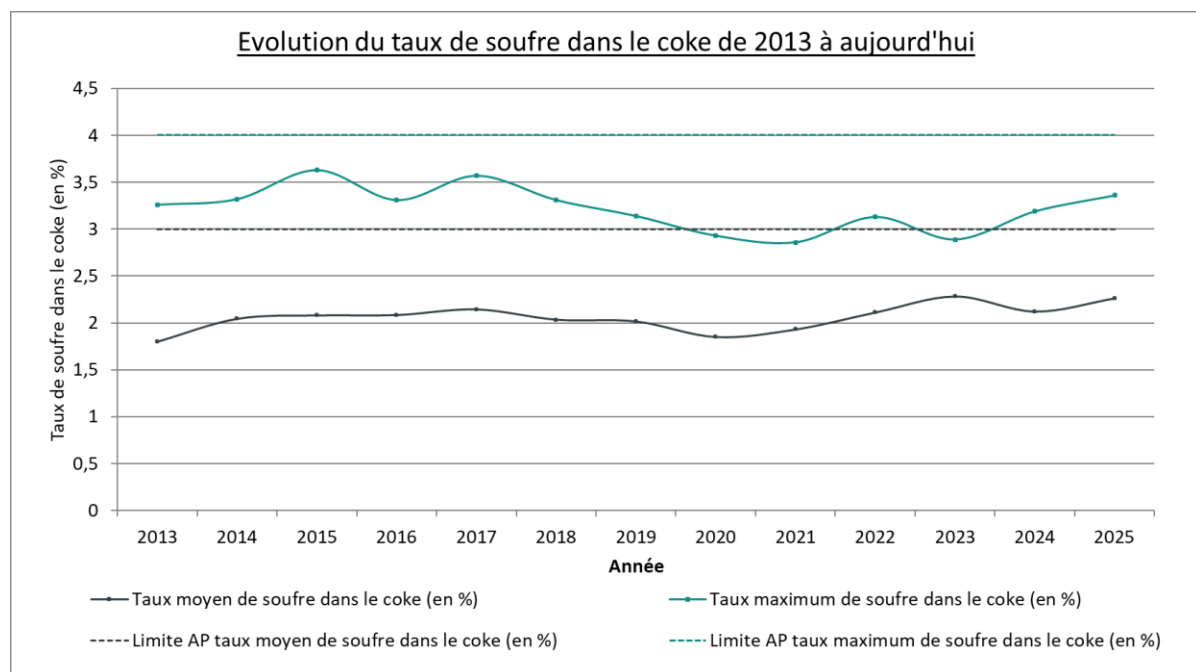
Il est à noter que le taux maximum du soufre dans le coke acheté en 2025 est de 3.36 %. Il est inférieur à la limite de notre arrêté préfectoral qui est de 4 %.

Nous pouvons observer sur le graphique ci-dessous que notre politique d'achat de coke bas soufre demeure efficace. Nous stabilisons depuis plus de 10 ans notre taux de soufre à une valeur de ± 2 % pour une autorisation à 3 %.

Après une légère baisse en 2024, la teneur en 2025 montre une légère remontée, restée toutefois dans la variabilité habituelle, confirmant la stabilité globale de notre stratégie d'approvisionnement.

La question de la captation et du traitement de nos rejets SO₂ s'est posée en 2006, nous y avons répondu par une étude technico-économique qui concluait sur le caractère non soutenable financièrement de l'installation de scrubber. Une mise à jour de cette étude vous a été transmise en mai 2021 dans le cadre du rapport annuel. Les conclusions demeurent les mêmes.

La maîtrise de nos rejets de SO₂ reste une priorité pour le site. L'achat des matières premières constitue donc un levier stratégique dans la gestion de ces émissions.



Article 24.5 : Rejet diffus, fluor aux lanterneaux - Bilan et programme d'action

A la suite d'une hausse de nos rejets de fluor total au niveau des lanterneaux, une démarche de résolution de problèmes a été engagée concernant les rejets de fluor gazeux et particulaire. À l'issue de cette analyse, plusieurs actions ont été définies et mises en œuvre :

- **Fiabilisation des mesures** : les campagnes de mesures sont désormais réalisées systématiquement sur une durée de 96 heures. Cette disposition est déployée de manière pérenne.
- **Suivi de la disponibilité des filtres** : un suivi de type Pareto des arrêts filtres a été mis en place. Les objectifs de taux de disponibilité n'ont toutefois pas été atteints en raison de pannes récurrentes. En réponse, plusieurs actions ont été engagées : mise en place d'un nouveau KPI, renforcement des équipes de maintenance et déploiement d'une maintenance préventive intégrant des mesures vibratoires à visée prédictive.
- **Rappel des consignes d'exploitation** : les consignes relatives au nombre de cuves avec capots ou portes ouverts lors des opérations ont été rappelées aux équipes.

Notre autosurveillance externe n'a pas montré d'impact de l'augmentation de ces rejets sur l'environnement.

Nous restons conformes aux valeurs limites fixées par notre arrêté préfectoral et prises en compte dans l'étude d'impact de risque sanitaire (EIRS).

Article 24.7 : By-pass du Four à Cuire

Les résultats by-pass du four à cuire pour l'année 2025 sont les suivants :

- Temps total de by-pass FAC et cumul annuel des rejets :

Flux cumulés rejetés à l'atmosphère	Limite Arrêté Préfectoral (en kg/an)	Résultats 2025 (en kg/an)
Fluor	300	95,88
Poussières	170	63,78
Goudrons	55	26,01
SO2	-	803,16
BaP	1	0,037

La durée maximale cumulée des arrêts, dérèglements ou défaillances techniques des installations de captation et de traitement des rejets issus du four à cuire les anodes est de **22h52** en 2025 avec une limite prescrite à 40 heures par an.

Cette durée cumulée annuelle de by-pass de notre four à cuire est en baisse par rapport à l'année 2024. Celle-ci s'explique par la bonne gestion des événements survenus.

Dans le cadre de la maîtrise du risque de by-pass du système FAC, un plan d'actions a été défini et partiellement déployé. Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- **Révision des plans d'urgence** : les procédures ont été mises à jour avec une clarification des rôles et responsabilités de chaque intervenant en situation dégradée.
- **Remise en état du réseau de gaines** : des opérations de réparation ont été réalisées sur l'ensemble des gaines afin de limiter les pertes d'efficacité et les risques de dérive.
- **Renforcement de la maintenance et des compétences** : la maintenance préventive a été renforcée, accompagnée de sessions de formation incluant des exercices pratiques de gestion de situations de by-pass, impliquant les équipes maintenance et captation.
- **Investissements en cours (CAPEX)** : plusieurs projets sont en cours de déploiement visant à améliorer les systèmes de détection et de gestion des incidents, notamment le dispositif de type sprinklage.

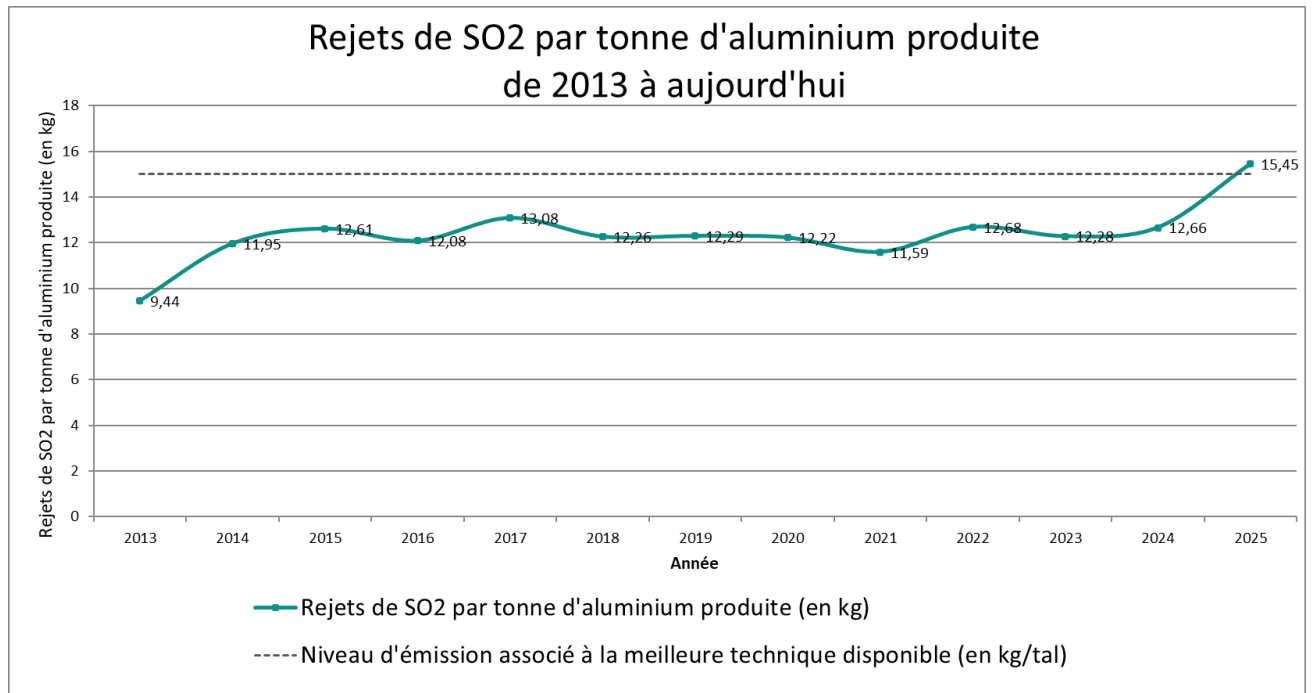
Historique de nos heures de by-pass captation four à cuire depuis 2021 :

Durée totale temps by-pass captation four à cuire	2021	2022	2023	2024	2025
	33h17	9h10	6h24	30h33	22h52
Limite AP	40h				

Nous respectons l'ensemble des limites réglementaires prescrites.

Emission SO2 site en kg/tal

En 2025, la quantité annuelle de SO₂ émise est de 4441 tonnes. Nous observons une hausse de nos émissions spécifiques, qui sont de 15,45 kg/tonne d'aluminium produite.



Une analyse des causes du dépassement de SO₂ est actuellement en cours. Les premières hypothèses identifiées à ce stade sont les suivantes :

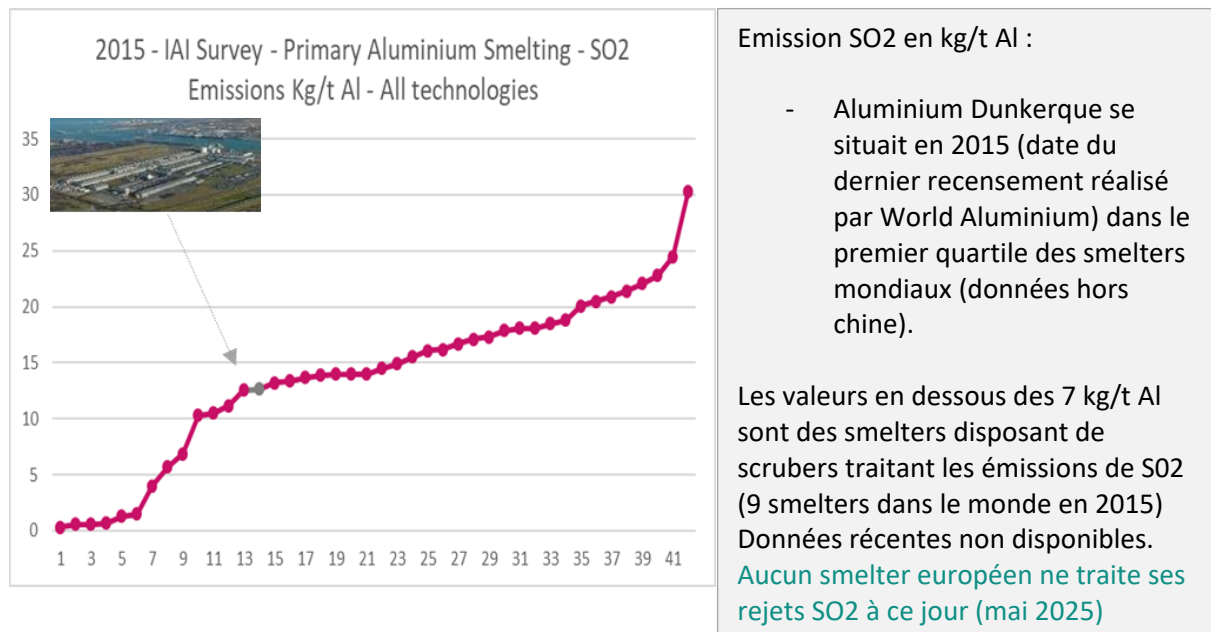
1. Caractérisation des rejets de SO₂ sur le périmètre CTG

- Mesures réalisées en entrée CTG, en cheminée CTG et en sortie CTF.
- À poursuivre en 2026 : réalisation d'une campagne de mesure en continu des rejets de SO₂ en sortie CTF sur une durée de 48 à 72 heures, afin de consolider l'analyse.

2. Analyse des matières premières (blend coke)

- Identification de blends de coke : certains mélanges intègrent un coke présentant une teneur en soufre supérieure à 9 %. Bien que ce coke reste conforme à notre permis d'opérer (fixé à 3 % en moyenne sur le blend), ce paramètre constitue une piste explicative des dépassements observés, en lien avec une désulfuration accrue lors de la cuisson des anodes au four à cuire.

Comparaison aux unités dans le monde de production d'aluminium primaire



Le projet capture de CO2 en cours sur notre site, nous amènera à terme à traiter en grande partie nos émissions de SO2.

Article 30.1 : Rejets canalisés

2025 :

FILTRES ANNEXES >10 000nm³/h

Poussières 2025

Année 2025

Conc. (mg/Nm ³)			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Poussière	A040	Mesure												5,25
	A200	Mesure		2,81										
	A300	Mesure		3,47		1,01								
	BA110	Mesure		9,91										0,83
	D030	Mesure			75,51									
	Seuil Filtres Annex	Limite AP		10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

Année 2025

Flux (kg /h)			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Poussière	A040	Mesure												0,10
	A200	Mesure		0,14										
	A300	Mesure		0,09		0,03								
	BA110	Mesure		0,32										0,04
	D030	Mesure			0,75									

L'année 2025 connaît une amélioration des rejets poussières aux filtres annexes (débits >10 000 Nm³). Les actions de maintenance et le remplacement de médias filtrants ont contribué à cette progression. Seule la mesure effectuée sur le filtre D30 est supérieure à notre VLE.

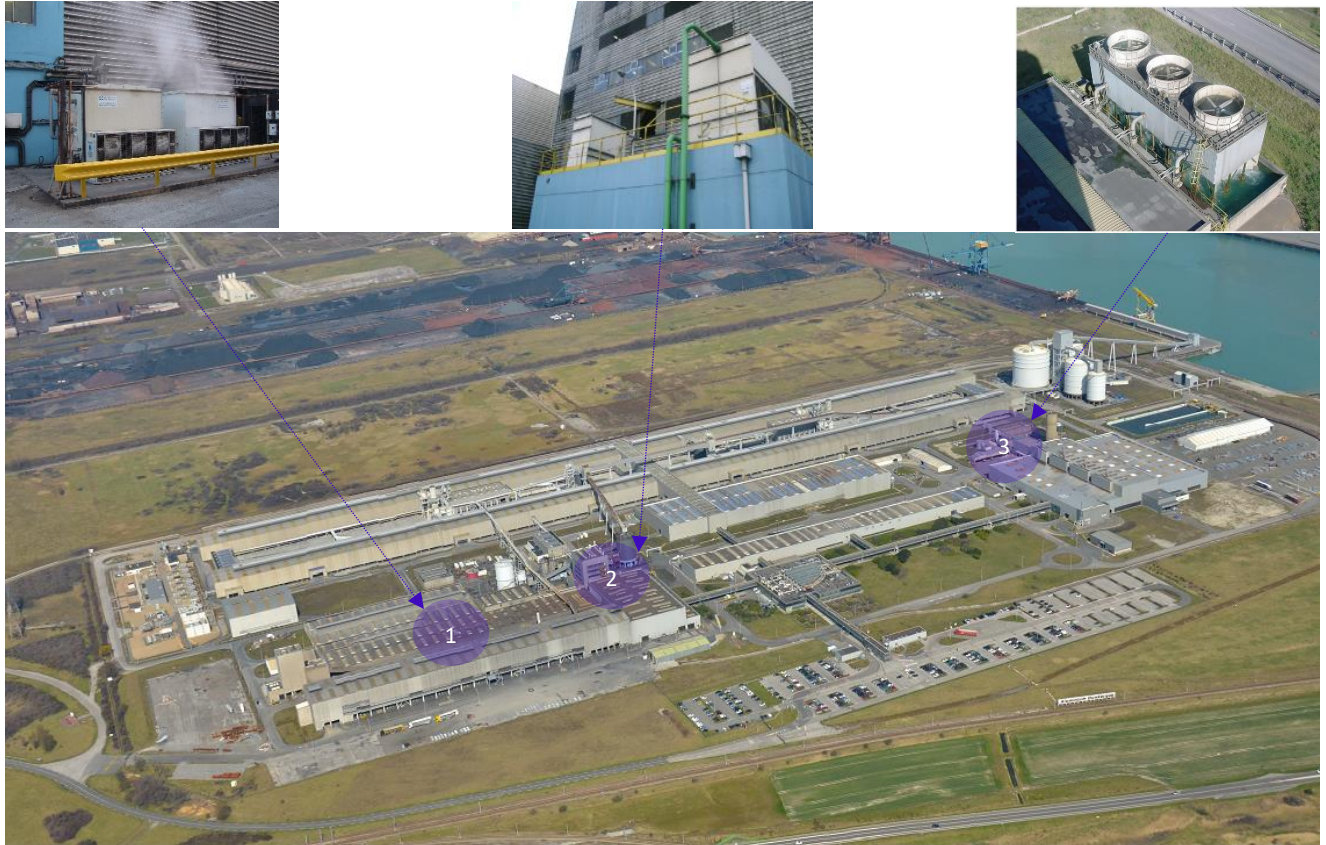
Suite à ce dépassement sur le filtre D030 plusieurs recherches de fuite ont été réalisées. Un changement total des manches filtrantes est planifié en 2026.


Notre engagement est d'atteindre 100% de conformité en 2026 sur ces filtres annexes.

À ce jour, sept filtres sont équipés pour la réalisation des mesures. L'équipement des deux silos d'alumine fraîche, initialement planifié en 2025, n'a pas pu être réalisé pour des raisons organisationnelles similaires, il est désormais prévu à compter de mars 2026.

Article 32.10 : Tour Aéroréfrigérante – Bilan périodique légionnelles

Plan de localisation de nos 5 tour aéroréfrigérante postionnées sur le site

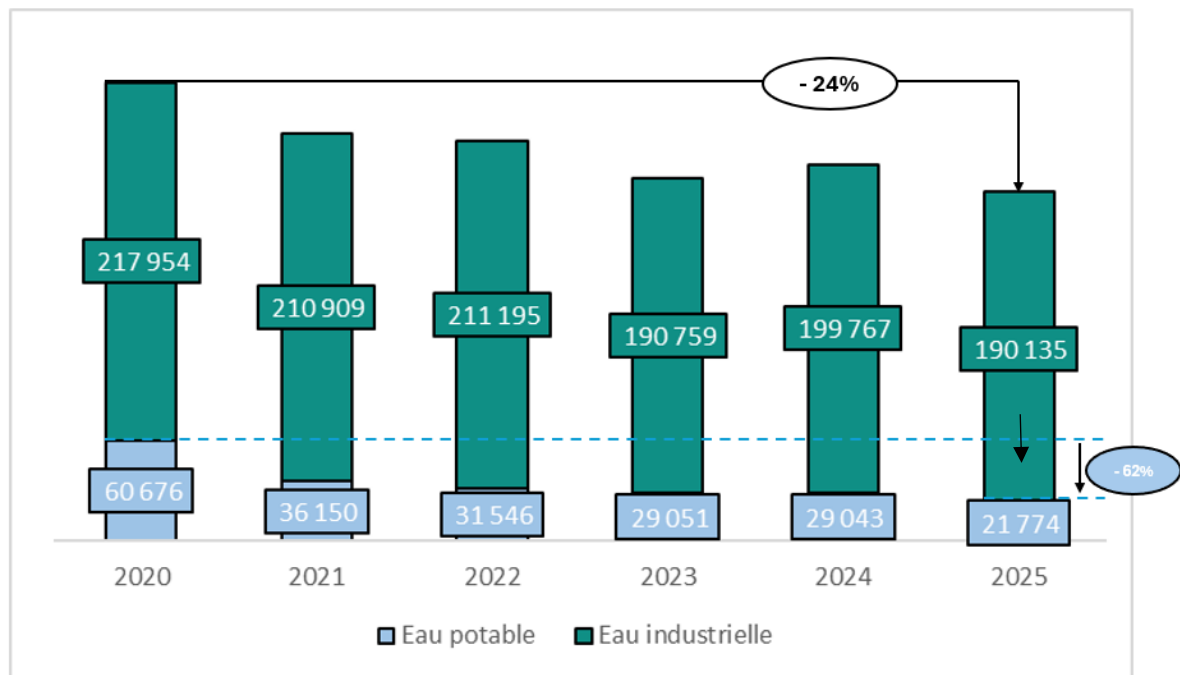


 Zone de localisation TAR :

- 1 : TAR 25/26 secteur Carbone, circuits de refroidissement de l'activité scellement des blocs anodiques
- 2 : TAR 23/24 secteur Carbone, circuits de refroidissement de la Tour à pate (fabrication de nos anodes crues)
- 3 : TAR 8 secteur Fonderie, circuit de refroidissement de nos équipements de refroidissement de nos produits finis sous forme de plaques et de lingots

Consommation d'eau du site

Nos consommations d'eau sont conformes à notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :



Années	Volume d'eau potable consommé	Autorisation arrêté préfectoral d'autorisation
2020	60 676 m3/an	60 000 m3/an
2021	36 150 m3/an	60 000 m3/an
2022	31 546 m3/an	60 000 m3/an
2023	28 947 m3/an	60 000 m3/an
2024	29 043 m3/an	60 000 m3/an
2025	21 774 m3/an	60 000 m3/an

2025 :

Nous poursuivons nos efforts pour réduire la consommation d'eau potable. En comparaison avec l'année de référence 2020, nous enregistrons une diminution de 62 %.

Cette amélioration résulte principalement de la réparation des fuites sur le réseau et de la fiabilisation du volume de production d'eau décarbonatée à la station de traitement des eaux de procédé interne du site.

Première phase de notre stratégie eau dont l'objectif est de diminuer de 15% nos consommations d'ici 2025 (année de référence 2019) et de 30% à horizon 2035.

Années	Volume d'eau industrielle consommé	Autorisation arrêté préfectoral d'autorisation
2020	217 512 m3/an	240 000 m3/an
2021	210 909 m3/an	240 000 m3/an
2022	211 195 m3/an	240 000 m3/an
2023	190 800 m3/an	240 000 m3/an
2024	199 767 m3/an	240 000 m3/an
2025	190 135 m3/an	240 000 m3/an

Gain de 9,5 % par rapport à l'année de référence de 2020.

2025 : Nous observons une diminution de notre consommation d'eau industrielle liée à la mise en service des quatre tours adiabatiques du site localisé au secteur maintenance.

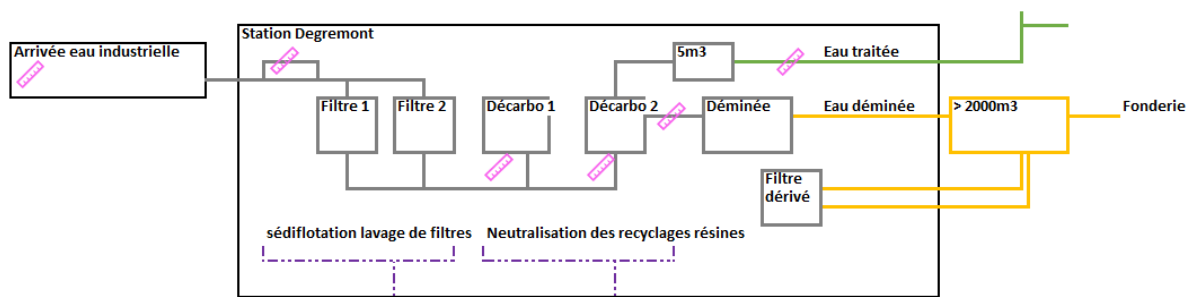
En 2025, nous avons produit 349 255 tonnes d'aluminium (enfourné fours de fonderie) et consommé 211 909m3 d'eau au total (eau industrielle + eau potable), soit 0,61 m3/tonne d'aluminium produite, pour un objectif à 0,7.

Description des usages de l'eau industrielle

L'eau industrielle n'est pas utilisée directement, elle est traitée pour être soit :

- Décarbonatée (ET)
- Démonéralisée (ED)

Principe de la station de traitement de l'eau :



L'eau déminéralisée alimente le circuit de refroidissement de la fonderie. Elle sert à la solidification du métal. L'eau chaude du circuit est refroidie par une tour aéroréfrigérante composée de 3 cellules (TAR 8).

L'eau est donc recyclée via la tour aéroréfrigérante pour être réutilisée pour refroidir les plaques à nouveau. La seule fourniture en eau « neuve » est l'eau d'appoint, servant à faire l'appoint sur les

pertes en eau par évaporation et par la purge de l'eau. La purge permet d'éliminer une partie des impuretés concentrées dues à l'évaporation de l'eau et empêcher leur accumulation.

Cette technologie nous permet une économie considérable de notre consommation d'eau. En comparaison, une aluminerie ne possédant pas ce dispositif de tour aéroréfrigérante consomme en consommation spécifique, plus de 70 m³/ t Aluminium primaire produit. La performance du site Aluminium Dunkerque est à 0.61 m³/t Al.

Consommation EAU de nos tours aéroréfrigérantes et tour adiabatique en 2025

Référence Tour Aéroréfrigérante	Consommation d'eau année 2025
TAR 8	142 553m ³ /an
TAR 23	10 117 m ³ /an
TAR 24	159 387 m ³ /an
TAR 25 + 26	4 852 m ³ /an
TAR 29	5 431 m ³ /an
TAR 30	2 550 m ³ /an
TAR 31	1 689 m ³ /an
TAR 32	5 307 m ³ /an

Synthèse des résultats des prélèvements et analyses Afnor des 9 TAR du site année 2025 :

Période de déclaration	TAR 8		TAR 23		TAR 24		TAR 25		TAR 26		TAR 29		TAR 30		TAR 31		TAR 32	
	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat	Date de prélèvement	Résultat
janvier 2025	15/01/2025	<10*	22/01/2025	<10*	22/01/2025	<10*	22/01/2025	<10*	22/01/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	22/01/2025	<10*	29/01/2025	<10*
février 2025	05/02/2025	<10*	19/02/2025	<10*	26/02/2025	<10*	05/02/2025	<10*	05/02/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	05/02/2025	<10*	26/02/2025	<10*
mars 2025	05/03/2025	<10*	19/03/2025	<10*	26/03/2025	<10*	12/03/2025	<10*	12/03/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	12/03/2025	<10*
avril 2025	02/04/2025	<10*	09/04/2025	<10*	09/04/2025	<10*	02/04/2025	<10*	02/04/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	02/04/2025	<10*
mai 2025	14/05/2025	<10*	07/05/2025	<10*	24/05/2025	<10*	07/05/2025	<10*	07/05/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	21/05/2025	<10*
juin 2025	11/06/2025	<10*	11/06/2025	<10*	11/06/2025	<10*	21/05/2025	<10*	21/05/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	11/06/2025	<10*
juillet 2025	15/07/2025	<10*	09/07/2025	<10*	09/07/2025	<10*	04/06/2025	<10*	04/06/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	11/06/2025	<10*
août 2025	11/08/2025	<10*	11/08/2025	<10*	18/08/2025	<10*	18/08/2025	<10*	18/08/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	02/07/2025	<10*
septembre 2025	10/09/2025	<10*	09/09/2025	<10*	03/09/2025	<10*	17/09/2025	<10*	17/09/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	11/08/2025	<10*
octobre 2025	01/10/2025	<10*	01/10/2025	<10*	08/10/2025	<10*	08/10/2025	<10*	07/10/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	10/09/2025	<10*
novembre 2025	05/11/2025	<10*	12/11/2025	<10*	12/11/2025	<10*	05/11/2025	<10*	05/11/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	01/10/2025	<10*
décembre 2025	03/12/2025	<10*	09/12/2025	<10*	10/12/2025	<10*	10/12/2025	<10*	10/12/2025	<10*	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt	Alarrêt

CONCLUSION BILAN PERIODIQUE LEGIONNELLES

En 2025, aucune de nos tours aérorefrigérantes n'a enregistré de dépassement supérieur à 1000 UFC/l.

Cet état de conformité témoigne de l'efficacité de nos dispositifs de prévention et de contrôle du développement de la bactérie Legionella dans nos circuits de refroidissement.

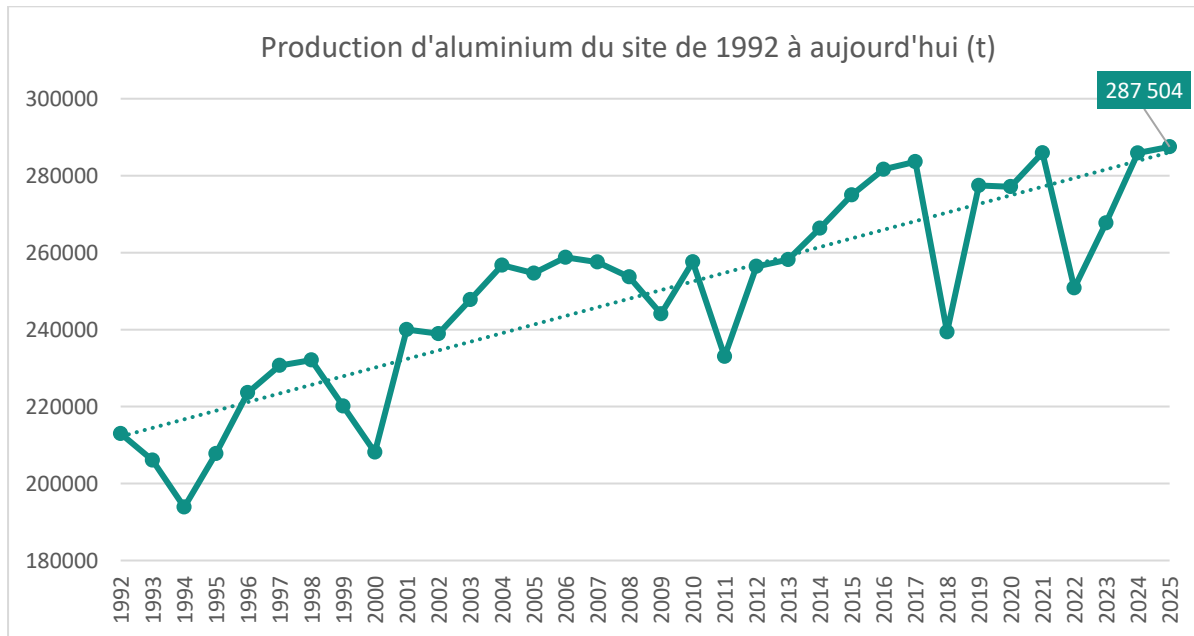
Un nouveau traitement au peroxyde ECO UV a été mis en place sur la TAR 32 dans ses derniers mois d'exploitation avant son passage en mode adiabatique, puis étendu aux TAR 23, 24, 25 et 26. Ce traitement remplace l'ancien traitement biocide et minimise ainsi l'impact environnemental. Par ailleurs, la TAR 25 a été arrêtée et remplacée par une tour de secours AGGREKO.

Nous avons réévalué notre stratégie de traitement afin de continuer à améliorer la prévention du risque Legionella, tout en préservant l'environnement, notamment par l'économie d'eau et l'innocuité des traitements. Notre objectif est d'assurer une conformité totale en permanence.

Enfin, nous poursuivons le développement des compétences de notre personnel en matière de gestion du risque Legionella. Notre stratégie de maîtrise repose sur l'expertise de nos équipes et le niveau d'exigence que nous appliquons à nos opérations.

Article 45 : Bilan annuel

Evolution de la production d'aluminium liquide depuis l'origine du site



En 1992, Aluminium Dunkerque avait produit un total de 212 981 tonnes de métal primaire. En 2025, l'usine a considérablement augmenté sa capacité de production, atteignant un volume 287 504 tonnes de métal primaire, soit une progression de 35% sur 30 ans.

Bilan quantitatif des émissions dans l'air

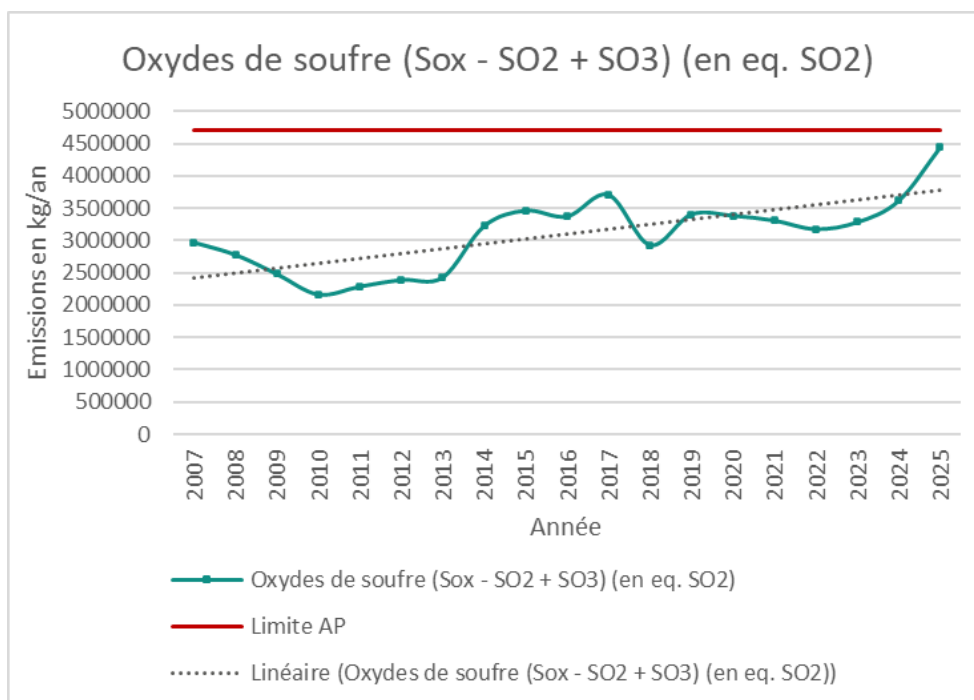
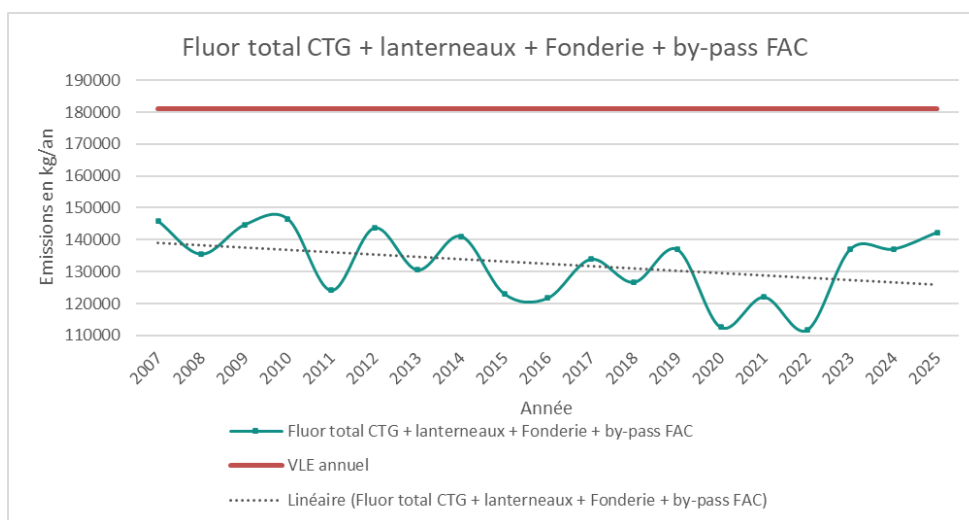
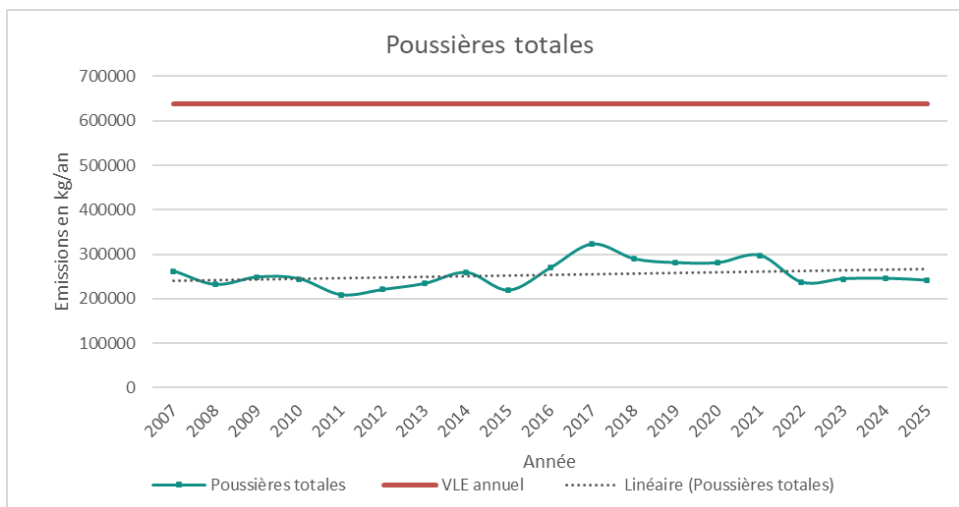


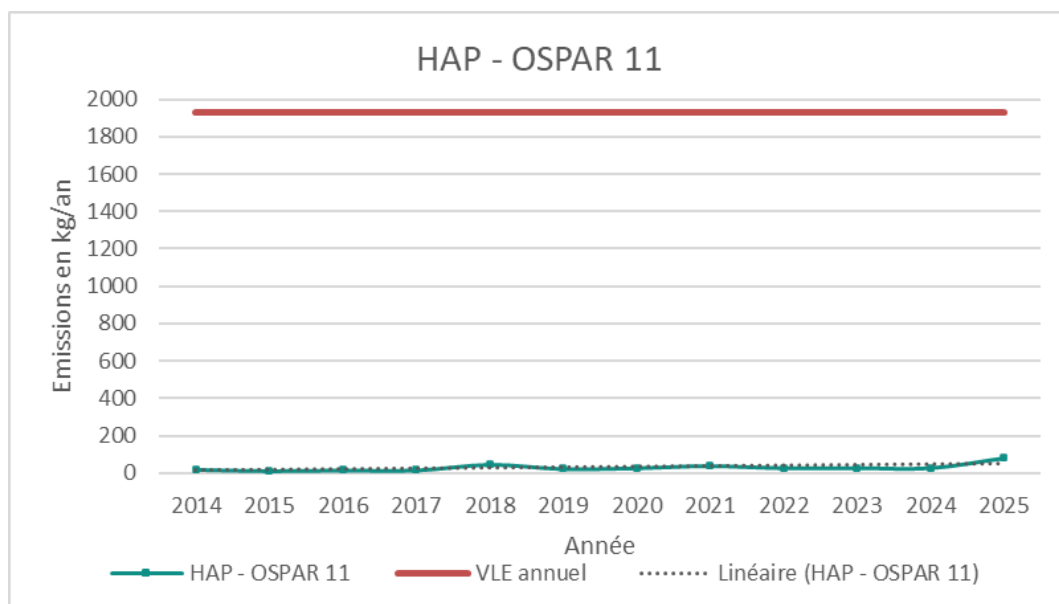
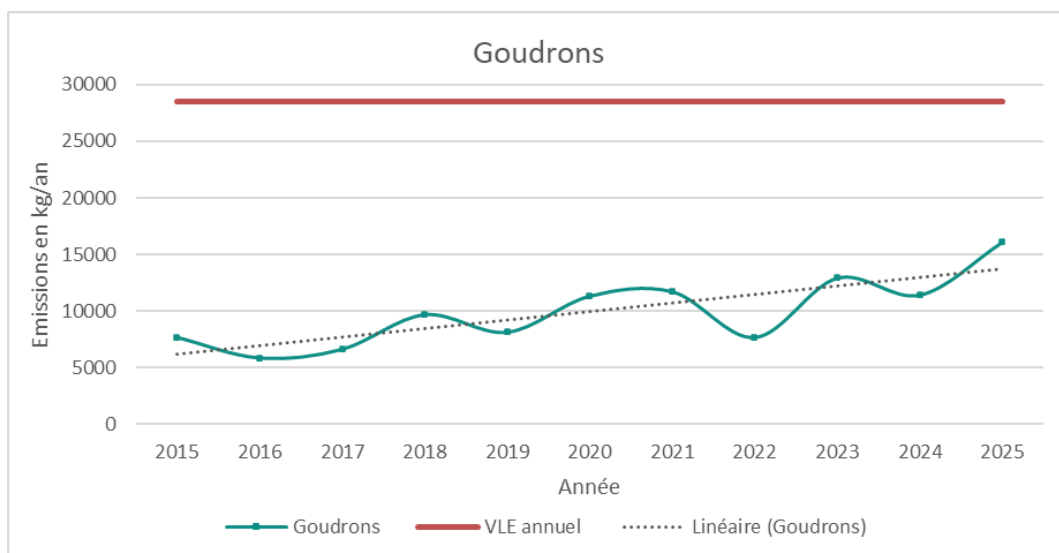
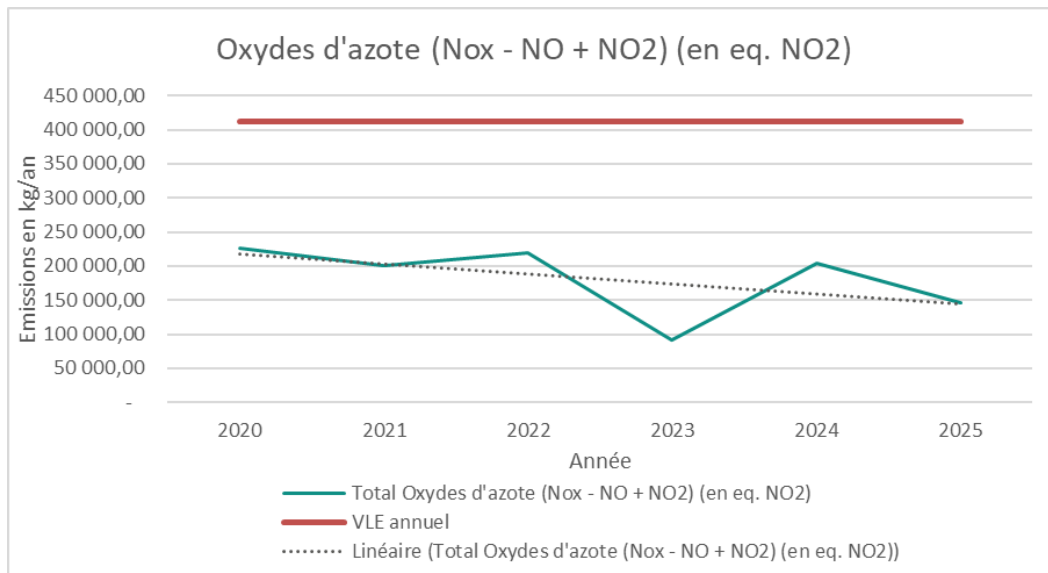
Arrêté Préfectoral	Article	Titre	Libellé	Résultat annuel 2025		
				Réalisé	Limite AP VLE ANNUEL	Unité
08/07/2024	24.1	Halls d'électrolyse et four à cuire Teneur en soufre des cokes	Valeur moyenne annuelle à 3%	2.26	3	%
			Valeur plafond à 4%	3.36	4	%
08/07/2024	45	Bilan quantitatif des émissions dans l'air	Poussières totales (TSP)	241 429	638 253	Kg/an
			Fluor et composés inorganiques (HF)	142 284	181 203	Kg/an
			Oxydes de soufre (SOx – SO2 + SO3) (en eq. SO2)	4 441 221	4 700 000	Kg/an
			Oxydes d'azote (NOx – NO + NO2) (en eq. NO2)	145 336	411 720	Kg/an
			Goudrons	16 107	28 525	Kg/an
			HAP OSPAR 11	80.86	1 927	Kg/an
			BaP	0.24	2,01	Kg/an

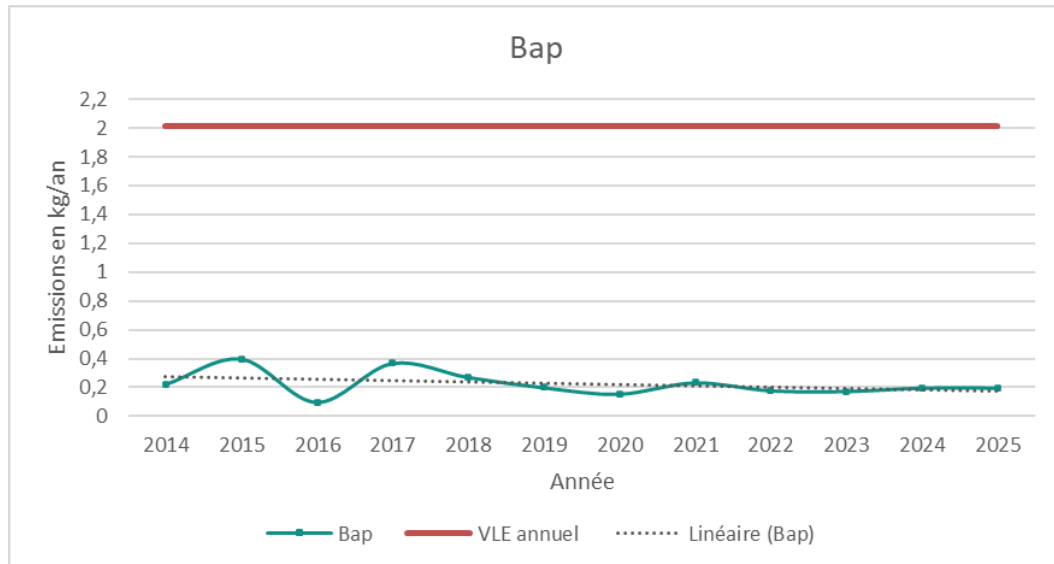
			As + Se + Te	15.87	175,20	Kg/an
			Sb + Cr + Co + Cu + Sn + Mn + Ni + V + Zn	264.07	3 504	Kg/an
			Dioxines/ Furanes	0	0,0025	Kg/an

Un plan d'actions spécifique a été mis en œuvre concernant la mise en demeure des VLE flux et concentration de poussières totales, ainsi que la vitesse d'éjection des cheminées du secteur fonderie. Ces actions ont démontré leur efficacité à la fin de l'année 2024. **La mise en demeure a été levée par l'arrêté préfectoral du 19/12/2025.**

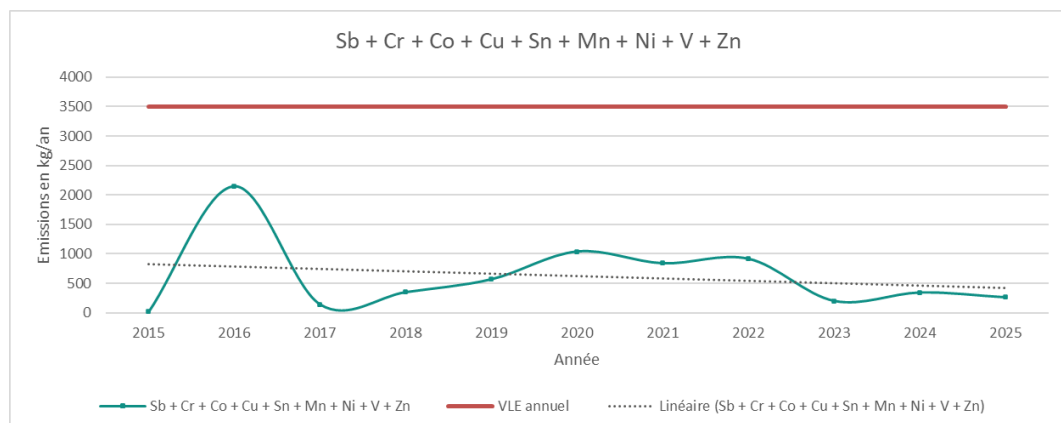
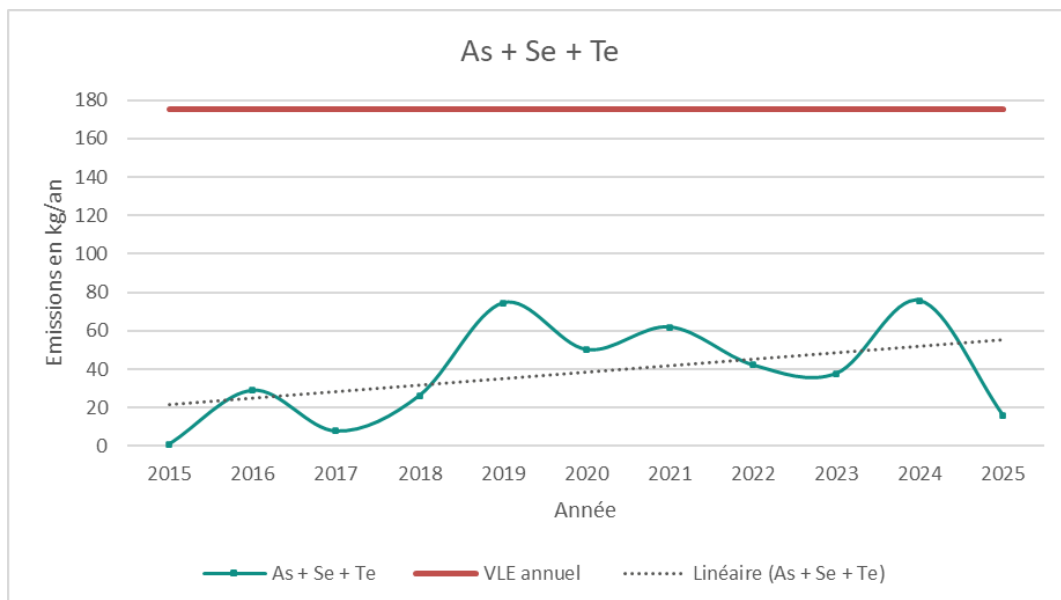
Graphiques de nos émissions atmosphériques annuelles en kg/an depuis 2007 :







Les valeurs étant considérées comme aberrantes de 2016, 2017 et 2018 concernant les HAP et BaP ont été remplacées par une moyenne des années précédentes pour une meilleure représentativité des graphiques.



Article 24.4.2 ; Article 30.1 – Surveillance des émissions - Valeurs limites de rejets - NOx

Substances	CTG Ouest	
	Concentration en mg/Nm3	Flux en kg/h
NOx	12	14
Limite AP	20	20

Substances	CTG Est	
	Concentration en mg/Nm3	Flux en kg/h
NOx	1,1	1,2
Limite AP	20	18

Article 26.2.2 - Résultats mesures annuelles 2025 fours de fonderie

Dioxines / Furanes Résultats 2025	Cheminée 1	Cheminée 2	Cheminée 3	Cheminée 4	Cheminée 5
Concentration (ng/Nm3)	0	0	0	0	0
Limite AP concentration (ng/Nm3)	0,1				
Flux (g/an)	0	0	0	0	0
Limite AP flux (g/an)	0,5				

As+Se+Te (gazeux + particulaire) Résultats 2025	Cheminée 1	Cheminée 2	Cheminée 3	Cheminée 4	Cheminée 5
Concentration (mg/Nm3)	0,01	0,004	0,013	0,036	0
Limite AP concentration (mg/Nm3)	1				
Flux (kg/h)	0,0004	0,0001	0,00030	0,0011	0
Limite AP flux (kg/h)	0,005				

Sb+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+V+Zn (gazeux+particulaire) Résultats 2025	Cheminée 1	Cheminée 2	Cheminée 3	Cheminée 4	Cheminée 5
Concentration (mg/Nm3)	0,5	0,42	0,31	0,0414	0
Limite AP concentration (mg/Nm3)	5				
Flux (kg/h)	0,0125	0,0119	0,0072	0,0013	0
Limite AP flux (kg/h)	0,1				

Fluor total (gazeux + particulaire) Résultats 2025	Cheminée 1	Cheminée 2	Cheminée 3	Cheminée 4	Cheminée 5
Concentration (mg/Nm3)	1,5	16.40	8.8	2.4	11.73
Limite AP concentration (mg/Nm3)	-				
Flux (kg/h)	0,04	0,47	0,21	0,065	0.300
Limite AP flux (kg/h)	-	-	-	0,4	-

En 2025, nous confirmons la diminution de nos émissions de métaux lourds, à l'exception du fluor, pour lequel une légère augmentation des émissions totales est observée par rapport à 2024. L'ensemble des valeurs demeure toutefois conforme aux limites fixées par notre arrêté préfectoral.

Article 33.2.3 Autosurveillance – bilan annuel Pic pollution

En 2025, notre plan d'urgence lié aux épisodes PM10 a été activé à quatre reprises, suite à la réception d'arrêtés préfectoraux transmis par la préfecture via le COZ Nord.

Dès réception de ces arrêtés, nous avons systématiquement déclenché le PU47 « Pic de pollution », dont l'objectif est de déployer les actions de maîtrise et, le cas échéant, de réduction de nos émissions de poussières lors des alertes préfectorales.

Au total, 70 % des actions prévues ont pu être mises en œuvre. Certaines d'entre elles restent toutefois complexes à déployer dans des délais contraints et font l'objet d'étude afin d'identifier les actions les plus pertinentes et mobilisables dans des délais courts.

En 2026, nous poursuivrons nos efforts afin d'améliorer l'efficacité et la mise en œuvre des actions associées à ce dispositif par les secteurs opérationnels. Une révision complète du PU47 a par ailleurs été engagée fin 2025.

CONCLUSION EMISSIONS DANS L'AIR

En 2025, les émissions de SO₂ ont augmenté, tout en restant inférieures à notre limite annuelle fixée à 4 700 000 kg (cf. p. SO₂). Les émissions de goudrons et d'HAP ont également connu une hausse, toutefois liée à une valeur aberrante consécutive à un défaut d'équipement, non représentatif des conditions normales d'exploitation. Par ailleurs, les émissions de fluor ont légèrement augmenté en lien avec la hausse de la production et un fonctionnement non optimal de certains équipements, notamment le TAC (Traitement de l'Aluminium en Creuset).

Ces légères hausses observées n'ont pas eu d'incidence sur l'environnement extérieur à notre site telle que le démontre la surveillance de nos émissions atmosphériques effectuée en périphérie de notre site.

En revanche, les émissions de poussières, de NOx, d'As, de Se, de Te, ainsi que de Sb, Cr et CO, sont en diminution sur l'année 2025.

La production de produits finis vendus pour l'année 2025 s'élève à 284 339 tonnes.

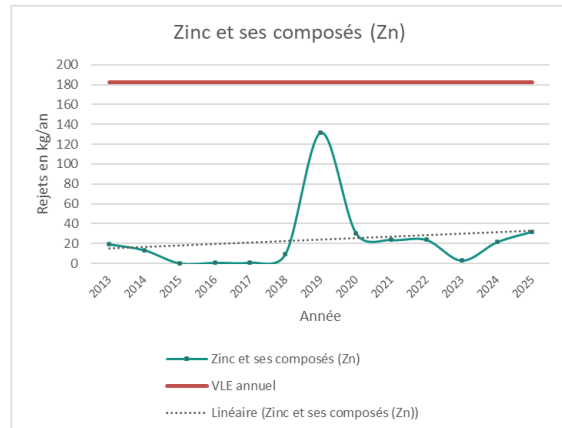
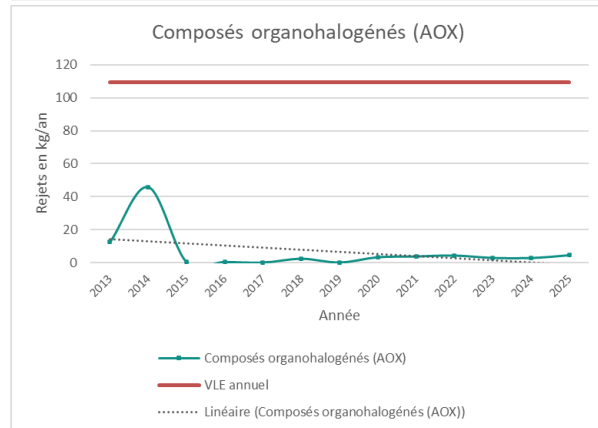
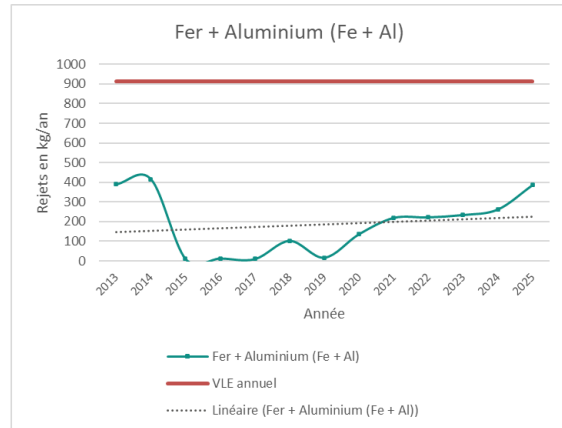
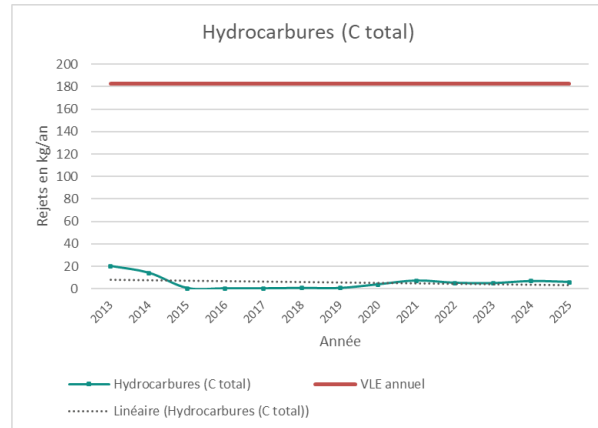
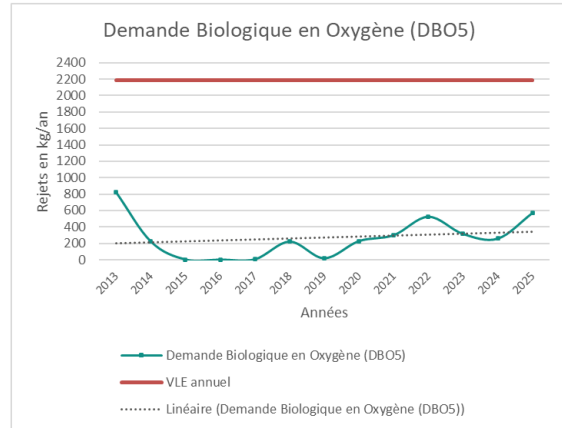
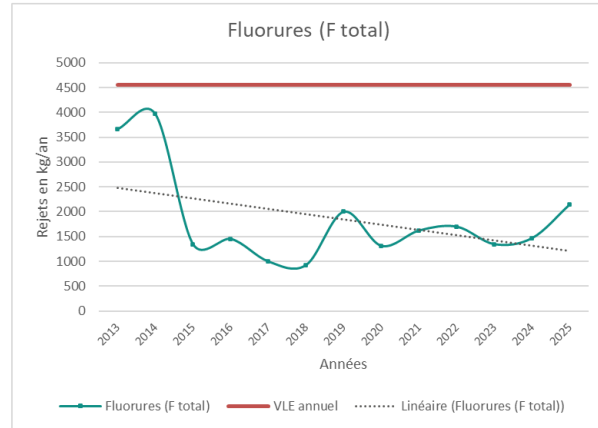
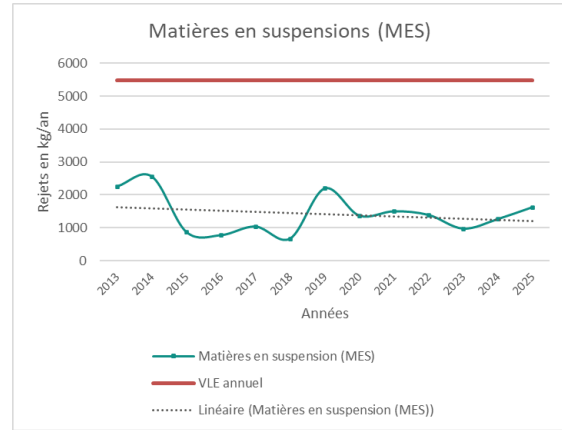
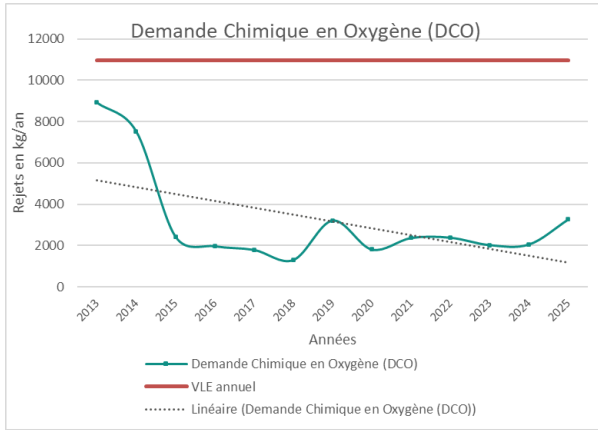
Bilan quantitatif des émissions dans l'eau



Installation de collecte et de décantation de nos eaux avant rejet. Un seul point de rejet situé dans le bassin de l'atlantique (ci-dessus point jaune).

Volume d'eau annuel rejeté au point de rejet usine en 2025 = 133 558 m³ (ce volume intègre les eaux pluviales)

Arrêté Préfectoral	Article	Titre	Libellé	Résultat annuel 2025 (en kg/an)	VLE ANNUEL (en kg/an)
08/07/2024	45	Bilan quantitatif des émissions dans l'eau	Demande Chimique en Oxygène (DCO)	3270	10 950
			Matières en suspensions (MES)	1615	5475
			Fluorures (F total)	2149	4562
			Demande Biologique en Oxygène (DBO ₅)	571	2190
			Hydrocarbures (C total)	5,85	182
			Fer et ses composés (Fe)	385	912
			Composés organohalogénés (AOX)	4,55	109
			Zinc et ses composés (Zn)	32,12	182
			Manganèse et ses composés (Mn)	29,77	109
			Plomb et ses composés (Pb)	1,07	7,3
			Cuivre et ses composés (Cu)	0,54	7,3
			Chrome et ses composés (Cr)	0,54	7,3
			Nickel et ses composés (Ni)	8,7	7,3
			Cadmium et ses composés (Cd)	0,54	7,3
			Cyanures (CN total)	0,54	7,3
HAP	0,06	1,1			





CONCLUSION EMISSIONS DANS L'EAU

Durant l'année 2025, nous notons une hausse de nos flux annuels de polluants dans nos rejets aqueux (par temps sec, débit autorisé dans notre arrêté préfectoral).

Seule la valeur de nickel dépasse légèrement la VLE (valeur limite d'émission) prescrite dans notre arrêté préfectoral d'autorisation site.

En 2025, nous avons constaté un dysfonctionnement majeur sur l'un de nos équipements du secteur carbone, entraînant le stockage de nos recyclés carbonés à l'extérieur du bâtiment prévu à cet effet. Des actions sont en cours pour fiabiliser cet équipement afin d'éviter la répétition de ce type de dysfonctionnement dans les années à venir. Une maintenance et une réflexion sur notre bassin de décantation sont également planifiées pour 2027-2028 afin d'améliorer son efficacité.

Une étude sera lancée en 2026 concernant le recyclage de la totalité de nos eaux de procédés et sanitaires. Ainsi, seules les eaux pluviales seront rejetées dans le milieu naturel, après décantation dans notre bassin.

De plus, concernant la VLE (valeur limite d'exposition) pour le nickel, notre site à une valeur prescrite de VLE deux fois plus basse que la limite nationale applicable aux sites de production d'aluminium primaire

Une cartographie de nos sources de nickel dans nos eaux de rejets a été réalisée et des actions seront mises en place sur 2026 concernant l'amélioration du stockage de certains produits.

Un travail conséquent se poursuit sur les économies d'eau. Nous ambitionnons la réduction de nos consommations à 32% vs 2019 d'ici à 2030.



Aluminium Dunkerque

Route de la Ferme Raevel, BP 81
59279 LOON-PLAGE

Ecrit le : 13/04/2026

Par : Baptiste Thomas-Savary